

APPEL A CANDIDATURE MAISON RELAIS DANS LE DEPARTEMENT de l'OISE

Cette consultation vise à sélectionner les projets qui seront présentés à la commission régionale de validation, composée des représentants de la DREAL et de la DRJSCS.

Date limite de dépôt des projets : **le 8 août 2016.**

1 - Agrément requis pour la gestion de maisons relais

L'opérateur retenu devra bénéficier d'un agrément préfectoral en vue d'exercer les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale, et notamment l'activité de gestion de résidences sociales mentionnée à l'article R. 353-165-1 du code de la construction et de l'habitation.

2- Contenu du projet et objectifs poursuivis :

L'appel à candidature porte sur la création en 2016 de 25 nouvelles places de maison relais dans l'Oise, dans l'arrondissement de Beauvais ou l'arrondissement de Clermont, conformément aux orientations du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté.

3 - Cahier des charges

Les opérateurs intéressés doivent présenter un projet conforme au cahier des charges relatif aux maisons relais (cf annexe jointe).

4 - Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :

Les projets reçus dans les délais impartis seront analysés et sélectionnés par la direction départementale de la cohésion sociale de l'Oise au regard des critères suivants :

- la date de dépôt respectée ;
- la conformité au cahier des charges ;
- l'intérêt de l'offre au regard du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion du département : localisation, intégration du projet dans une démarche associative ou institutionnelle, expérience sociale de l'association ou organisme, partenariats envisagés, délai de mise en œuvre.

5 - Modalités de transmission du dossier :

Le dossier est à adresser au plus tard le lundi 8 août 2016, en courrier recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Direction départementale de la cohésion sociale de l'Oise

Pôle Hébergement Logement

13 rue Biot

BP 30971 - 60005 Beauvais Cedex.

6 - Composition du dossier :

Le dossier doit être composé des éléments suivants :

- a) un exemplaire des statuts de l'association ;
- b) une copie de la dernière certification du commissaire aux comptes s'il y est tenu en vertu du code du commerce ;
- c) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en conformité avec le cahier des charges ;
- d) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :
 - un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge :
 - un avant-projet du projet social et du conseil de concertation
 - une méthode d'évaluation ;
 - le projet de règlement intérieur ;
 - le projet de bail individuel ;
 - les modalités des partenariats envisagés ;
 - un dossier relatif aux personnels avec une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification ;
 - une note décrivant l'implantation, la surface et la nature des locaux ;
 - un dossier financier comportant ;
 - le budget prévisionnel de fonctionnement en année pleine ;
 - les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire.

7 - Publication de la consultation

Le présent appel à candidature sera publié sur le site Internet de la préfecture de l'Oise et diffusé aux associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

8 - Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 8 août 2016

Date prévisionnelle de présentation en commission régionale de validation : septembre 2016

Les candidats seront informés par courrier de la suite donnée à leur offre.